Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_228-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_228

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_228-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_228

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- Conventions de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Le Conseiller délégué expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L.723-3 à L.723-21 ;
Vu les conventions de disponibilité des sapeurs pompiers volontaires n°211058.25CL/111S, n°8849.25.CL/111S et n°8111.25.CL/111S, jointes en annexe ;

Considérant que les employeurs publics dont les agents ont la qualité de sapeurs-pompiers volontaires peuvent conclure, avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 35), une convention de disponibilité ;

Considérant que la Ville de Vitré s'inscrit pleinement dans cette démarche ;

Considérant que trois agents, récemment intégrés dans la collectivité, ont la qualité de sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant que chacune des conventions règle les modalités opérationnelles de mise à disposition de ces agents pour des missions de sapeurs-pompiers : modalités de disponibilité avec interruption des missions ou retard à l'embauche du fait d'une intervention, formations nécessaires aux sapeurs-pompiers, autorisations d'absences ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une convention pour chacun des agent concerné, dénommés ci-après :

- Chloë BOUCHER : aide-comptable au service des finances,
- Yoann THOMELIER : agent de propreté urbaine au service voirie et propreté urbaine,
- Romain TROPEE : agent polyvalent de maintenance au service patrimoine bâti et éclairage public ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :
- d'approuver les termes des conventions de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, employés par la Ville de Vitré et ci-dessus dénommés, telles que jointes en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer lesdites conventions.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARD

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.